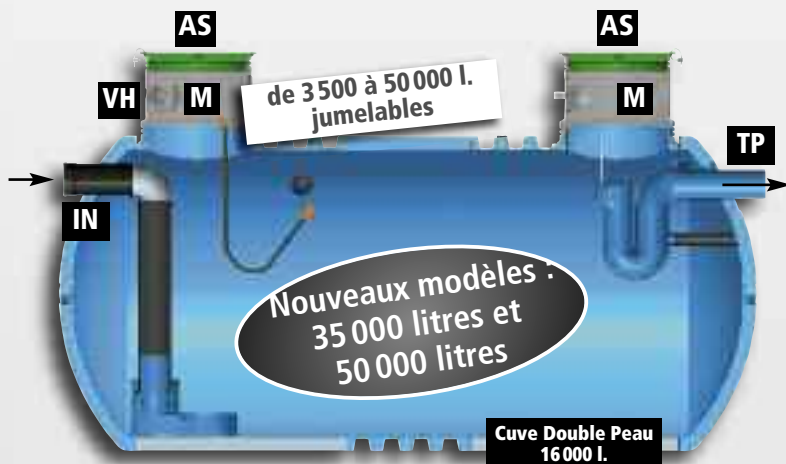


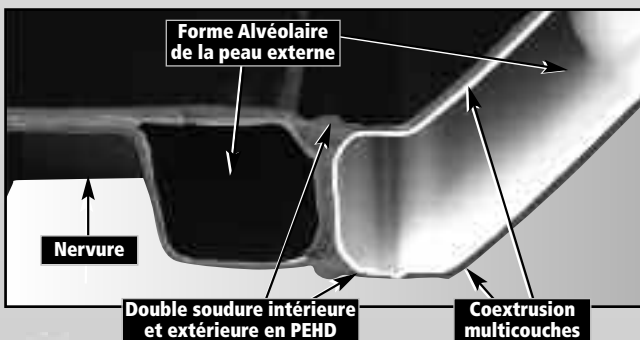


Stockage enterré et régulation Double Peau DP

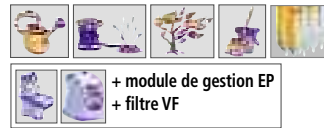


19 cuves Double Peau jumelables de 3 500 à 50 000 l. pour un volume de stockage sur mesure
Toutes ces cuves DP sont jumelables après validation plan fourni du montage du piquage en partie basse en 110, 125 et 160 mm (option facturée séparément) pour des volumes de stockage illimités (cf. doc EP68, exemple Jardin Botanique de Bordeaux, 11 x 25 000 litres soit 275 000 litres exploitables).

- Réalisées en une seule pièce constituées de segments double peau (6 épaisseurs de PEHD) assemblés par double soudage intérieur et extérieur PEHD ;
- Cuves jumelables par le bas pour équilibrer le niveau d'eau stocké et par le haut par surverse du trop-plein vers les cuves jumelées afin d'augmenter le volume total de stockage ;
- Inaltérables : suppression de tout risque de corrosion interne et externe ;
- Peu sensibles aux chocs et monobloc ;
- Insensibles aux écarts de température ;
- Légères, simples à transporter et à installer presque partout avec le tractopelle ayant réalisé l'excavation ;
- Réduction des coûts de pose incomparable: pas de grues de manutention ;
- Indéformables et résistantes à de très grandes pressions, à des poussées de terre ou de nappes perchées ainsi qu'à des fortes charges de remblai grâce à la forme alvéolaire de la double peau externe ;
- Forme unique utilisant la pression de la terre pour leur donner une stabilité et une résistance supplémentaire ne nécessitant aucun remplissage d'eau lors de la pose ;
- Résistance à la dépression grâce aux tests par le vide et in situ, structure moléculaire du PEHD augmentant encore cette résistance et sa stabilité en supprimant toute porosité ;
- Pose à vide : aucun remplissage d'eau lors du remblayage ;
- 20 années d'expertise dans la technique de coextrusion-soufflage de polyéthylène PEHD THPM, nouveau système de double peau procurant une solidité sans pareille et une étanchéité garantie.
- Pieds de stabilisation intégrés et soudés à la base des alvéoles et maintenant l'appareil de niveau ;



Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.



Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en pages 42.

Équipements des cuves DP :

- Une (1) entrée d'eaux de pluie dégrillée, dans la cuve, provenant du ou des filtres dégrilleurs Gros Débit VF1, VF1 TWIN ou VF2 pour les cuves d'un volume supérieur à 9 000 litres (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**).
 - ✓ Soit une rehausse REHC 600/580 pour les cuves \geq à 11 000 litres,
 - ✓ Soit une (1) rehausse REHC 600/580 grise "SINUS" AS à visser,
 - ✓ Soit une (1) entrée IN d'eaux de pluie brutes provenant des tuyaux de descente jusqu'à 9 000 litres dans la rehausse REHC 600/580 grise AS,
 - ✓ Soit un (1) filtre "Sinus" C démontable pour permettre l'accès à l'intérieur de la cuve, avec cartouche filtrante en inox, auto-nettoyante et nettoyable par **rétro-lavage intégré**, piégeant les particules et les matières (feuilles, mousses...) contenues dans les eaux de pluie brutes. **Filtre dégrilleur "Sinus" C intégré dans les cuves jusqu'à 9 000 litres et pour une surface de toiture inférieure à 150 m².**
- ✓ **Prévoir un (1) filtre dégrilleur à cascade gros débit :**
 - VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 350 m² et par tranche de 350 m² pour toutes les cuves
 - VF1 TWIN par tranche de 700 m² pour toutes les cuves
 - VF2 par tranche de 750 m² pour les cuves DP.
- ✓ d'une (1) évacuation OUT d'eau souillée ou chargée de matières (feuillage, mousses, etc.) sans être en contact avec l'intérieur de la cuve), jusqu'à 9 000 litres ou pour le filtre VF1, VF1 TWIN, VF2 ou VF6 (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**,
- ✓ d'un (1) raccordement pour branchement d'une pompe de surface (option vendue séparément),
- ✓ d'un (1) tampon renforcé et isolant I à visser pour zones passantes (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**),
- ✓ d'une (1) dispositif sécurité S enfants en inox (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**).
- ✓ d'une (1) entrée IN d'eaux de pluie filtrées par le filtre VF1 ou VF2 pour les cuves \geq à 11 000 litres,
- ✓ d'un (1) piquage de Ventilation Haute VH (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**)
- ✓ d'un (1) prémanchonnement M permettant la connexion du tube de service ;
- Un (1) tube diffuseur tranquillisateur E démontable, plongeant au fond de l'appareil évitant de remettre en suspension les sédiments éventuels et favorisant la diffusion de l'oxygène dans l'eau stockée dans la cuve permettant une meilleure préservation de sa qualité et de sa propreté (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**).
- Un (1) tube souple d'aspiration F flottant raccordable à une pompe de relevage équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues et des matières flottantes ;
- Un (1) siphon d'évacuation G du trop-plein, de régulation de débit selon la réglementation et d'aspiration des particules flottantes (huiles, hydrocarbures, pollen...) équipé d'une barrière anti-rongeur amovible en inox.
- Un (1) pictogramme MA caractéristique avec la mention « eau non potable », au-dessus du robinet de soutirage verrouillable provenant de la pompe ou du module de gestion EP, pictogramme auto adhésif livré avec chaque cuve enterrée, (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**).
- Un (1) Clapet anti-retour CAR Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein (vendu séparément) (**exigences Arrêtés 21.08.2008 et 03.10.2008**).